

au développement de la vallée de la Seine



Communiqué de presse Paris, le 27 octobre 2017

Trois zones de passage proposées pour le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie

Le comité de pilotage (COPIL) de la ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN) a tenu sa neuvième réunion, concluant l'étape 1, le jeudi 26 octobre 2017, à Paris, sous la présidence de monsieur Francois Philizot, préfet, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine. Ont participé notamment à cette réunion madame Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, monsieur Michel Cadot, préfet de la Région Île-de-France, monsieur Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie, monsieur Didier Bariani, délégué spécial à la coopération interrégionale du conseil régional de l'Île-de-France, monsieur Jean-Léonce Dupont, président du conseil départemental du Calvados, monsieur Pascal Lehongre, président du conseil départemental de l'Eure, monsieur Frédéric Sanchez, président de la métropole Rouen Normandie et monsieur Joël Bruneau, président de la communauté d'agglomération Caen la mer.

Après une introduction resituant la finalisation de l'étape 1 de ce projet dans le cadre des assises de la mobilité et de la future loi d'orientation des mobilités, le président du COPIL a présenté un point d'actualité sur les études engagées sur le complexe de Paris Saint-Lazare. L'objectif partagé de l'État, des collectivités locales et de la SNCF est d'en améliorer progressivement le fonctionnement pour accroître la régularité des trains. SNCF Réseau a ensuite détaillé les résultats des études et de la concertation menées depuis le comité de pilotage du 12 juillet 2017, sur les trois sections du projet prioritaire Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot.

Ont ainsi été portés à la connaissance du comité de pilotage, les conclusions des réflexions sur le projet de gare dans le secteur de la confluence Seine-Oise et l'analyse des enjeux de la LNPN en Île-de-France pour éclairer le choix de la zone de passage de la section Paris-Mantes.

Considérant l'évaluation des trois fuseaux étudiés et les enseignements issus de la concertation, le comité de pilotage a proposé de poursuivre les études sur la zone de passage préférentielle Paris-Mantes Sud, passant au sud de Poissy. Il a souligné l'importance des travaux engagés sur le complexe ferroviaire de Paris-Saint Lazare et a souhaité la poursuite des études sur les impacts positifs de cette section sur le réseau ferroviaire de l'Ouest francilien.

Pour la section Mantes-Évreux, le maître d'ouvrage a restitué en présence de la garante de concertation, Anne-Marie Charvet, pilote de la tierce expertise, son analyse détaillée et ses conclusions suite à cette expertise portant sur la modernisation du réseau existant entre Mantes et Evreux.

Par ailleurs, le groupe de travail sur les conditions d'implantation d'une gare nouvelle sur l'agglomération d'Evreux s'est prononcé en faveur d'une localisation dans les secteurs de Nétreville ou du Coudray.

Considérant les conclusions de l'analyse multicritère, les enjeux environnementaux de la vallée de l'Eure et celui du positionnement d'une gare soit sur le site de Nétreville, soit sur celui du Coudray, le comité de pilotage a proposé de poursuivre les études sur la zone de passage préférentielle regroupant les fuseaux C Sud, les conditions du franchissement de l'Eure devant être précisées ultérieurement.

Enfin pour la section Rouen-Yvetot, ont été présentés les enjeux de la saturation du nœud ferroviaire de Rouen, les besoins de capacité à long terme pour l'offre TER et des solutions techniques nouvelles, intégrant des tunnels allongés en sortie de Rouen, recherchées par la maîtrise d'ouvrage suite à des sollicitations issues de la concertation.

Le COPIL a ainsi pris connaissance de la nouvelle analyse multicritère de cette section tenant compte de ces éléments.

Considérant le résultat de cette analyse favorable aux zones de passage Ouest B et Est C sur les axes « service ferroviaire équitable » et « investissement soutenable » et prenant en considération l'opposition apparue lors de la concertation contre la ZP RY Ouest B, au motif notamment que ce territoire reste encore affecté par le réaménagement foncier lié à la construction de la récente A 150, il s'est prononcé en faveur de la zone de passage préférentielle RY Est C optimisée.

Le comité de pilotage, enfin, a rappelé l'importance de garder en perspective le projet dans sa globalité, incluant l'amélioration de la liaison entre Caen et Rouen.

Le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie vise 3 objectifs principaux :

- Améliorer la qualité de service : régularité, ponctualité, confort par la séparation des voies de circulations des trains normands et franciliens
- Augmenter la fréquence et le nombre de dessertes ferroviaires, y compris pour le fret grâce à la capacité apportée par la ligne nouvelle et libérée sur le réseau existant
- Réduire les temps de parcours par une vitesse de circulation de 200 à 250 km/h sur la ligne nouvelle

Suite à la lettre de cadrage ministérielle du 12 novembre 2013, la LNPN sera conçue et réalisée en deux phases. Le projet prioritaire, à mettre en œuvre avant 2030, est composé de 3 sections de ligne nouvelle, Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot, qui permettront de résorber durablement les bouchons ferroviaires franciliens et rouennais.

Les financements nécessaires aux études préalables à l'enquête d'utilité publique de la ligne nouvelle sont inscrits, pour un montant de 98 M€, au contrat de plan interrégional Etat-régions (CPIER) de la vallée de la Seine 2015-2020, signé le 25 iuin 2015, dont :

- ➤ 60 millions dans le cadre des études de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie ; dont 22 millions d'euros pour l'étape actuelle.
- et 38 millions d'euros pour les études et travaux liés au projet EOLE.

Pour en savoir plus : http://www.lnpn.fr

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / <u>pref-communication@paris.gouv.fr</u> http://www.prefectures-regions.gouv.fr/Île-de-France

@Prefet75 IDF

Délégation interministérielle au Développement de la vallée de la Seine (DIDVS)

55, rue Saint Dominique 75007 Paris François PHILIZOT, président du COPIL / Tél. : 01 42 75 71 66